

Objet : recrutement d'agents contractuels dans les lycées

M. le Président de Région,

Nous constatons depuis la rentrée scolaire des retards dans les remplacements des agents absents dans les lycées par des contractuels.

Parmi les difficultés identifiées :

- Il n'y a plus de salaire versé aux agents recrutés après la clôture des fiches de paie (autour du 10 du mois), qui doivent donc attendre un mois et demi avant d'être payés. Ces modalités rendent plus difficiles le recrutement, et accentuent les difficultés aux travaux pour les agents qui attendent le remplacement des collègues absents. La CGT demande que la possibilité d'acompte sur salaire pour les contractuels soit raccourcie.
- Pour les agents contractuels remplissant les conditions d'ancienneté pour postuler dans un lycée, leurs accès à la boîte mail région et à l'intranet étant clôturés dès la fin de leur contrat précédent, ils n'ont plus accès dans ce cas aux annonces de postes vacants à la rentrée. Un accès devrait être maintenu entre deux contrats au sein de la région.

Les conditions de travail dans les lycées sont déjà difficiles, il n'est pas acceptable que des situations de postes non remplacés affectent davantage les agents. Nous ferons remonter les lycées pour lesquels nous sommes saisis de difficultés de remplacement.

Nous vous rappelons également que la CGT revendique un plan massif de déprécarisation des contractuels à hauteur de la baisse des effectifs titulaires ces dernières années et des départs en retraites programmés, ainsi que l'accès au régime indemnitaire pour les agents contractuels.

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la CGT Région Hauts de France

Le secrétaire général

Joseph DEMEULEMEESTER

